

Paris, le 19 février 2024

AVIS INTERNET

OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS

(Part A (C)* : FR0013268968 ; Part I (C) : FR0013231453 ; Part SI (C) : FR0007053749 ;

Part N (C)* : FR0014002LE9 ; Part R (C)* : FR001400CFA4 ; Part RE (C)* : FR001400KCZ1)

**Cette part ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

Nous informons les porteurs de parts du FCP de droit français OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS des modifications suivantes :

1- Montant minimum de souscription initiale de la part SI

Le montant minimum de souscription initiale de la part SI (C) est modifié : il passe de 500 000 euros à 10 000 000 euros.

2- Fourchette de sensibilité

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est modifiée à 1 maximum, au lieu de 2.

En cohérence avec la section « Typologie des émetteurs », l'exposition géographique de la zone OCDE du tableau de synthèse est de 120% au lieu de 100%.

Ces modifications entreront en vigueur le 01 mars 2024.

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC) et prospectus) du fonds est disponible auprès de Natixis Investment Managers International.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS



Le prospectus mis à jour, les documents d'information clé en français et en néerlandais, les règlements ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social ainsi que CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du port 86C b320, B-1000 Bruxelles.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur FundInfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.